

PROCES VERBAL - SEANCE DU MARDI 9 MAI

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 9 mai 2017 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2017,**
- 2. Désignation des jurés d'assises,**
- 3. Délibération pour autoriser la signature des marchés de travaux d'aménagements urbains et paysagers de l'espace George Sand,**
- 4. Délibération pour autoriser la signature du marché de restauration scolaire,**
- 5. Délibération pour autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour le marché de travaux rue de la gare,**
- 6. Point sur les dossiers travaux en cours,**
- 7. Affaires diverses.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-sept, le neuf mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents: MM. BALIGAND, ABILY, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIÈRE, DESCHAMPS, FEAU, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MENAGER, MENU, MINISINI, POMMÉ, ROUSSET, ROUSTEL.

Absents: MM. ABREU, FOURMOND, FRAPPIER, LENOIR, VANNETZEL.

Procuration de :

Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,
Annie MEDARD à Gérard ROUSSET,
Karl RAUX à Jérôme DELLIÈRE,
Eliane VEQUAUD à Michel LALANDE.

Secrétaire de séance : François DESCHAMPS.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Madame François DESCHAMPS est désigné secrétaire de séance.*

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2017

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 3 avril est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Désignation des jurés d'assises

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et à l'arrêté préfectoral du 13 avril 2016, le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises en vue de l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2017.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par des magistrats dans les conditions prévues par le Code de Procédure Pénale.

Le tirage au sort doit être effectué sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par l'article L17 du Code électoral. Il y a lieu de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral : à savoir pour La Bazoge, 3 jurés donc 9 noms à tirer au sort.

Les procédés suivant pourront être utilisés pour le tirage au sort :

- 1^{er} procédé : un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré ;
- 2^{ème} procédé : un premier tirage donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.

Conditions requises- les personnes tirées au sort doivent :

- avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit,
- avoir leur résidence ou leur domicile dans le ressort de la cour d'assises (c'est-à-dire dans le département)
- ne pas avoir été radié pour quelle que cause que ce soit.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le premier procédé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

Le tirage au sort est effectué par le conseiller le plus jeune de l'assemblée, à savoir Monsieur Jérôme DELLIÈRE.

Les neuf jurés tirés au sort sont :

- 1) Page 133, ligne 11 : MAURIN Stéphanie, née 24 mai 1973 à Tours, domiciliée à La Bazoge, La Pagerie,
- 2/ Page 115, ligne 6 : LEFEVRE Edouard, né le 23 décembre 1970 à Bayeux, domiciliée à La Bazoge, La Cél des Champs,
- 3/ Page 47, ligne 7 : DALINO Carine, née le 26 mars 1977 à Guérande, domiciliée à La Bazoge, 7, rue des Pensées,
- 4/ Page 171, ligne 13, ROUSSEAU Guillaume, né le 8 septembre 1987 à Le Mans, domicilié à La Bazoge, 2, rue de l'Eglise,
- 5/ Page 132, ligne 1 : RIBOULET née MARTIN Valérie, née le 14 janvier 1972 à Sées, domiciliée à La Bazoge, Le Petit Plessis,
- 6/ Page 116, ligne 12 : LE GOFFIC Anita, née le 15 juin 1954 à Changé, domiciliée à La Bazoge, rue de La Gare, 7 Les Poteries,
- 7/ Page 98, ligne 1 : EDET née ISSERTES Fernande, née le 8 février 1943 à Belmont-Sainte-Foi, domiciliée à La Bazoge, Les Talus,
- 8/ Page 129, ligne 14 : MAINGUY Gérard, né le 11 mars 1949 à Locmiquelic, domicilié à La Bazoge, 9, rue de Martfeld,
- 9/ Page 2, ligne 13 : ALMAZAN José, né le 30 décembre 1966 à Mézières-sous-Lavardin, domicilié à La Bazoge, 7, cour des Poiriers.

3. Délibération pour autoriser la signature des marchés de travaux d'aménagements urbains et paysagers de l'espace George Sand

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°28 du 3 avril dernier, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains et paysagers de l'espace George Sand, selon les dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ces travaux ont été estimés à 207 000 € HT par le maître d'œuvre ARCHITEX.

La prestation est divisée en deux lots :

Lot 1 : Terrassement – assainissement – voirie - aménagement paysager,

Lot 2 : Réseaux divers.

La procédure de consultation a été menée du 4 au 28 avril 2017.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril et le 9 mai pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Proposition d'attribution des lots :

Lot n°1	Terrassement - Voirie – Assainissement – Paysage					
Estimation	147347,9875	HT				
Entreprise	Offre de prix : 55%			Mémoire Technique : 45%	Valeur totale	Classement
	HT	TTC	Valeur	Valeur		
HRC	164 700,08 €	197 640,10 €	5,39	4,39	9,78	1
COLAS	168 448,21 €	202 137,85 €	5,26	4,50	9,76	2
TRIFALUT TP	161 448,36 €	193 738,03 €	5,50	3,60	9,10	3
EIFFAGE	173 848,80 €	208 618,56 €	5,08	3,83	8,90	4
CHAPRON TP	181 159,85 €	217 391,82 €	4,83	3,38	8,20	5
LOCHARD BEAUCE	177 218,90 €	212 662,68 €	4,96	3,15	8,11	6

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise TRIFALUT TP est pénalisée par rapport à son mémoire technique. Les entreprises devaient notamment présenter leurs compétences, leur savoir-faire, les sous-traitants avec lesquels ils travaillent et expliquer les moyens humains et techniques mis en œuvre pour répondre au marché.

Lot n°2	Réseaux divers					
Estimation	59 551,50 €	HT				
Entreprise	offre de prix : 55%			Mémoire Technique : 45%	Valeur totale	classement
	HT	TTC	Valeur	Valeur		
TELELEC	64 951,50 €	77 941,80 €	5,50	4,05	9,55	1
CITEOS	77 000,00 €	92 400,00 €	4,48	3,60	8,08	2
SPIE	Excusé					
SORELUM	Excusé					

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que TELELEC n'a pas non plus la note maximum, notamment en raison du contenu de son mémoire technique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassement – assainissement – voirie - aménagement paysager

Entreprise HRC - 20 avenue Georges Auric ATLANTIQUE - 72021 Le Mans Cedex 2

Montant du marché : 164 700,08 € HT.

Lot 2 : Réseaux divers.

Entreprise TELELEC Réseaux – 7 allée de la Coudre – 72560 Changé

Montant du marché : 64 951,50 € HT.

Monsieur BALLUAIS dit que les propositions des entreprises sont beaucoup plus élevées que les estimations. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, toutes les dépenses concernant les réseaux se situent à peu près dans la fourchette de prix de l'estimation. En revanche, les dépenses concernant le terrassement et les enrobés ont légèrement augmentés aujourd'hui par rapport aux premières estimations.

L'objectif est un démarrage des travaux au 1^{er} juillet prochain avec un objectif final en même temps que les travaux du cabinet médical d'appui fin novembre.

La deuxième phase du côté de la ludothèque sera mise en préparation et réalisée au moment des travaux de la médiathèque en 2018, avec une fin programmée pour la fin mars 2019.

L'ensemble des réseaux sera terminé pour fin septembre, mi-octobre.

Monsieur BALLUAIS demande comment les camions vont évacuer les 1 000 m3 de déblais.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra organiser un plan de circulation entre les camions entrants et les camions sortants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'attribuer les marchés désignés ci-dessus avec les entreprises proposées par Monsieur le Maire, à savoir lot 1 : entreprise HRC et lot 2 : entreprise TELELEC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.**

4. Délibération pour autoriser la signature du marché de restauration scolaire

Présentation : Anne MINISINI

Madame MINISINI rappelle que, par délibération n°27 du 3 avril dernier, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour le marché de prestation de services au restaurant scolaire, selon les dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La prestation concerne la période du 1^{er} septembre 2017 à juillet 2019, renouvelable une fois. Le montant de celle-ci a été estimé pour les deux années à venir à 179 000 € HT.

La procédure de consultation a été menée du 4 au 26 avril 2017.

La commission Affaires Scolaires s'est réunie le 26 avril pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Madame MINISINI présente les propositions de prix des 4 entreprises ayant répondu à la consultation :

TARIFS UNITAIRES DES REPAS DU LUNDI AU VENDREDI

	Tarifs du lundi au vendredi (Avec repas identique les mercredis)		
	<i>Enfants maternelles</i> 10 090	<i>Enfants primaires</i> 25 363	<i>Adultes</i> 1 438
PRIX ACTUELS	2,50 €TTC	2,67 €TTC	2,99 €TTC
CONVIVIO-RCO	3,38 €TTC	3,38 €TTC	3,38 €TTC
RESTAUVAL	2,71 €TTC	2,87 €TTC	3,15 €TTC
API RESTAURATION	2,72 €TTC	2,83 €TTC	3,21 €TTC
ELIOR RESTAURATION	4,25 €TTC	4,47 €TTC	4,65 €TTC

MARCHE ACTUEL	105 125,67 €TTC
----------------------	------------------------

	PRIX DE L'OFFRE	40 POINTS	VALEUR TECHNIQUE 60 POINTS	TOTAL 100 POINTS	RANG DE CLASSEMENT
Convivio	124 691,58 € TTC	35,28	60	95,28	3
Restauval	110 911,51 € TTC	39,66	60	99,66	2
Api Restauration	109 978,60 € TTC	40	60	100	1
Elior restauration	173 162,43 € TTC	25,4	60	85,4	4

Madame MINISINI précise que le cahier des charges a été respecté par tous les candidats, c'est pour cela que la valeur technique est identique pour chacun d'entre eux.

Elle ajoute que des renseignements ont été pris par la commission affaires scolaires auprès des communes qui ont choisi API RESTAURATION ou qui ont fait le choix de changer de prestataires de API RESTAURATION pour RESTAUVAL.

Toutes les communes sont très contentes de la société API RESTAURATION et certaines qui ont changé de prestataire sont aujourd'hui déçues.

Monsieur le Maire ajoute que ces 2 sociétés se partagent le marché de restauration scolaire sur la Sarthe.

Monsieur FEAU demande si le personnel en place va être remplacé.

Monsieur le Maire répond que le personnel ne changera pas obligatoirement, qu'il peut rester en place et être repris par la société API RESTAURATION. Le personnel de restauration collective est protégé par les conventions dans ce domaine.

Monsieur DELLIERE dit qu'il y a une augmentation de 22 centimes sur le prix des repas proposés et demande comment sera absorbée cette augmentation.

Madame MINISINI répond que les commissions affaires scolaires et jeunesse se réunissent le 30 mai pour travailler sur les tarifs de la rentrée scolaire. Soit il y aura une augmentation des tarifs facturés aux familles, soit une absorption dans le budget principal, soit un peu des deux solutions.

Monsieur DELLIERE demande si cette entreprise est connue pour ses références sur le secteur.

Madame MINISINI répond par l'affirmative. Cette société intervient beaucoup en milieu scolaire, tout comme la société RESTAUVAL.

En conséquence, Madame l'adjointe aux affaires scolaires propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de prestation de services pour la gestion d'assistance technique au restaurant scolaire avec l'entreprise API RESTAURATION - 20 avenue Georges Auric ATLANTIQUE - 72021 Le Mans Cedex 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'attribuer le marché désigné ci-dessus avec l'entreprise proposé, API RESTAURATION,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.**

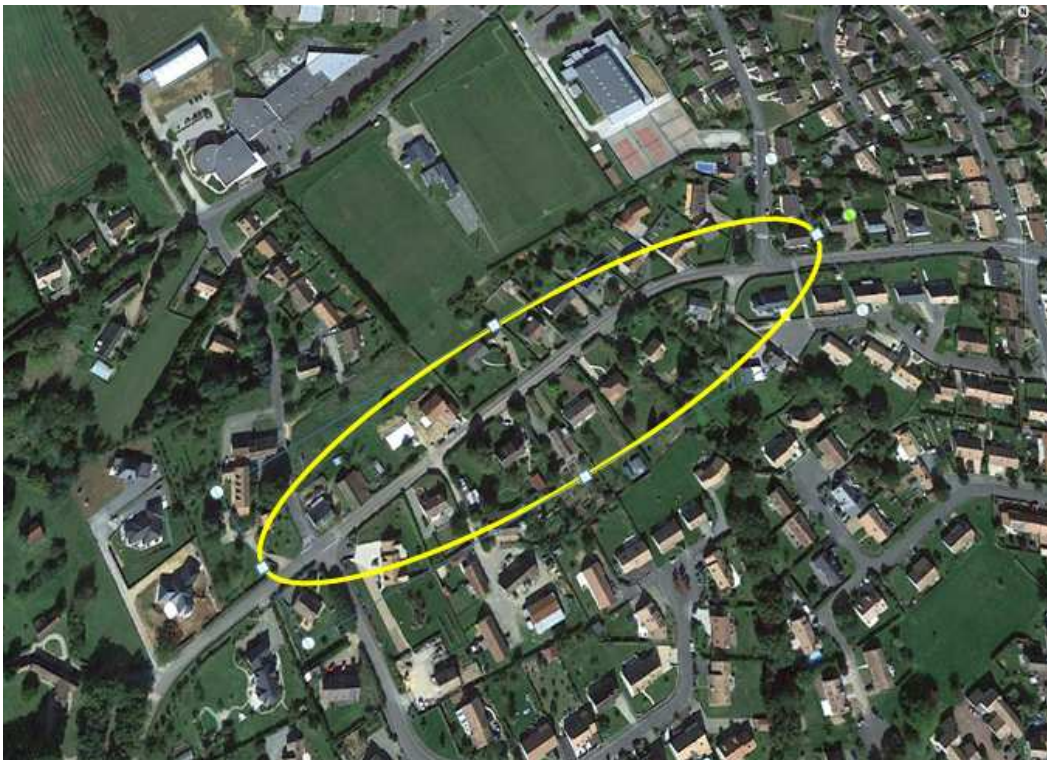
5. Délibération pour autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour le marché de travaux rue de la gare

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, concernant ce dossier, qu'il y a deux points à voir :

Mise en place d'une zone 30 et projet d'aménagement de la rue.

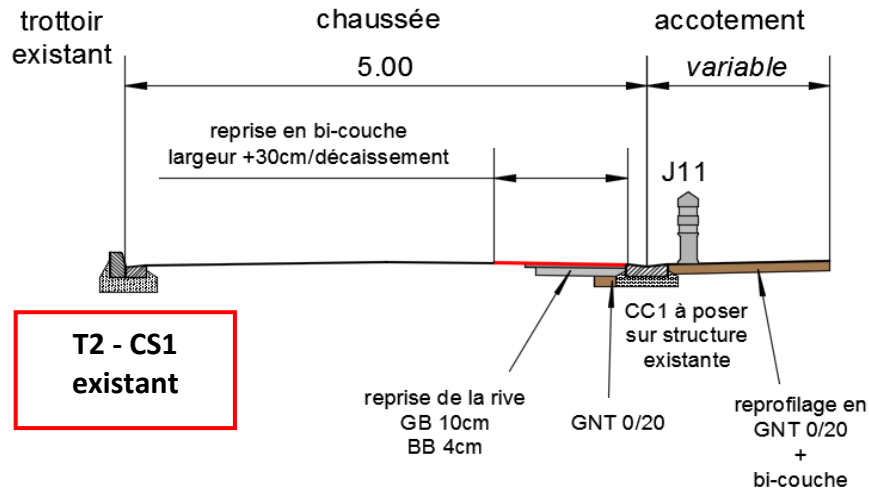
PLAN DE SITUATION



Mise en place d'une zone 30

Il s'agit d'une voie départementale. Des rencontres avec le service des routes ont eu lieu à plusieurs reprises. Deux éléments sont préconisés par le Conseil Départemental :

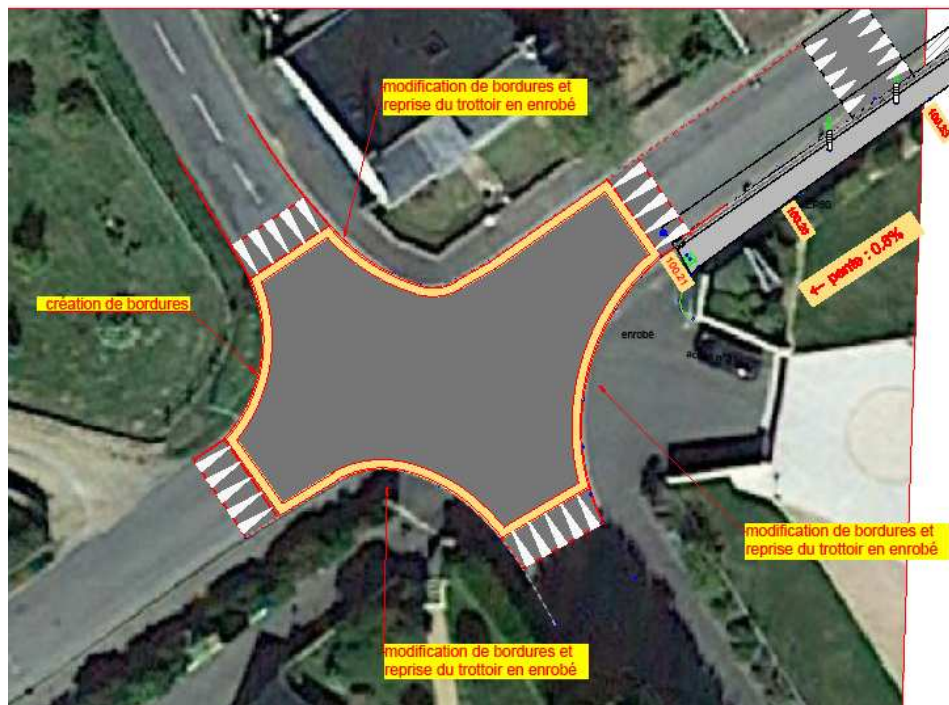
Ils sont d'accord pour mettre des bordures type « en V », à la condition que le Conseil Municipal délibère sur la mise en place d'une zone 30 de la rue du Plessis à l'avenue des Lilas. Si le Conseil Municipal n'est pas d'accord avec cette zone 30, des bordures type T2 CS1 seront imposées pour protéger les piétons (voir schéma ci-dessous)



Monsieur ABILY dit que le coût des travaux doit être plus important et Madame LE GAL-MESME demande combien de ralentisseurs sont prévus dans ce projet.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui il y a 3 ralentisseurs prévus. En cas d'implantation d'une zone 30, il y aurait un plateau surélevé au carrefour du Plessis en remplacement des deux dos d'âne et un plateau surélevé au carrefour de l'avenue des Lilas.

Il précise que l'idée est de créer des plateaux au niveau des carrefours et de supprimer celui prévu initialement au milieu de la rue de la Gare :



Il ajoute également que ces plateaux fonctionnent avec une priorité à droite et que les automobilistes sont plus vigilants.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une zone 30, ce qui permet d'avoir un gabarit de chaussée de 5 m de large et 30 cm sur les bords et, en cas de croisement ou de passage de véhicules agricoles, de pouvoir déborder sur les bordures en V et sur les accotements.

Il ajoute que si le Conseil Municipal s'oppose à cette zone 30, il devra mettre en place des bordures dites hautes et un plan de circulation différent, à savoir une zone 30, puis 50, puis 30.

Monsieur DELLIERE demande si, dans les flux futurs, la commune imagine d'autres aménagements de type pistes cyclables, ce qui justifierait encore d'avantage la mise en place d'une zone 30.

Monsieur le Maire répond que le gabarit de chaussée n'est pas assez large pour prévoir, même plus tard, une piste cyclable, qui nécessite une largeur de 1m20 à 1m40. Il dit qu'il vaut mieux travailler sur les voies traversantes en aménageant les chemins intérieurs de la commune pour faire un maillage de circulation piétonne et cyclable hors routes.

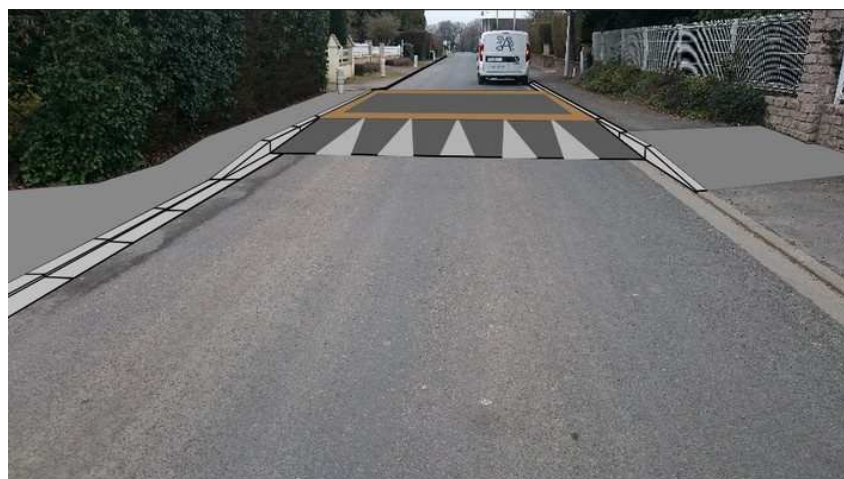
Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Gare, et sur les conseils du Service des Routes du Conseil Départemental, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure permettra de renforcer la sécurité routière et piétonne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'une limitation de vitesse fixée à 30 km/h instaurée pour la rue de la Gare, de l'avenue des Lilas au carrefour du Plessis,

Projet d'aménagement de la rue

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce vote et reprend le projet initial de la rue de la Gare.

Il rappelle qu'il y avait un plateau surélevé au carrefour de l'avenue des Lilas et un rehausseur prévu au milieu de la rue comme suit :



Celui-ci serait supprimé et la commune prévoirait à la place un aménagement surélevé dans le carrefour du Plessis.

L'estimation initiale était de 51 000 € HT et passe à 71 000 € HT.

Monsieur le Maire serait d'avis de faire un carrefour avenue du Plessis et rue des Lilas avec 2 plateaux, il y a également 2 lampadaires à décaler rue de la Gare au niveau du lotissement Francelot pour à peu près 3 000 €.

L'objectif est de démarrer les travaux en septembre.

Monsieur le Maire précise que le dossier de consultation des entreprises va être retravaillé par le bureau d'études ARCHITEX pour que ces travaux démarrent au plus vite.

A ce jour, compte tenu de l'avancée du dossier, il convient de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au lancement de la consultation des entreprises selon les dispositions de la procédure adaptée de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagements de la rue de la Gare, selon les dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

6. Point sur les dossiers travaux en cours

1/ Travaux du cimetière

Monsieur POMMÉ rappelle la création de 9 places et d'une place PMR avec la réalisation de travaux de talutage et un espace vert aménagé. Il précise que l'ouverture du cimetière se fera par la cour des Poiriers à partir du 15 mai pour 2 semaines. Et il ajoute que la terre sera ré-établie sur le terrain au-dessus.

Concernant l'information, un panneau est posé à l'entrée du cimetière.

2/ Projet des Hauts du Lac

Monsieur POMMÉ explique au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec la Chambre d'Agriculture et la commission urbanisme qui a décidé de continuer le projet.

La Chambre d'Agriculture est en train de monter le cahier des charges qui comporte un verger en partie basse et des toboggans en partie haute, un réaménagement du talus.

3/ Vestiaires du football et locaux périscolaires

Monsieur DESCHAMPS dit que le démarrage des travaux a eu lieu le 2 mai concernant les vestiaires et est programmé le 3 juillet pour les locaux périscolaires.

4/ Projet médiathèque

Madame LE GAL-MESME explique au Conseil Municipal qu'il y a eu une réunion avec Madame LEGROS pour la partie ludothèque et des bénévoles de la ludothèque et de la bibliothèque, et que la première réflexion qui était d'envisager ce projet avec une pièce pour la ludothèque et une pièce pour la bibliothèque a évolué vers un projet plus global et mixte.

L'idée serait de réunir les deux services pour n'en faire qu'un. Le but étant d'écrire le projet culturel de la médiathèque.

Concernant l'avancement du dossier avec l'architecte, un rendez-vous a eu lieu le jeudi 11 mai pour lui faire part de cette nouvelle réflexion.

Madame LEGROS ajoute que l'avis des bénévoles a été recueilli ainsi que l'avis du personnel. L'idée serait maintenant de recueillir l'avis de la population sur ce nouveau projet.

Les deux commissions souhaitent réfléchir à ce projet en tant que lieu de vie unique.

5/ Diagnostic assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet ARTELIA autour du diagnostic assainissement et qu'il a une mauvaise nouvelle à annoncer au Conseil Municipal.

Les mesures des nappes hautes n'ont pas pu être prises.

Il précise que les mesures des nappes basses ont été faites l'été dernier et que les mesures des nappes hautes n'ont pas pu être faites car elles sont plus basses que celles des nappes basses. Le cabinet ARTELIA reporte d'un an les mesures des nappes hautes en espérant ne pas rencontrer le même problème l'année prochaine.

Concernant ce report, l'Agence de l'Eau a donné son accord au report de ces mesures et autorise toutefois la réalisation de certains travaux, notamment ceux concernant la captation des eaux pluviales en réseau séparatif allée du Frêne pour rejoindre le point bas vers la rue du Frêne.

Il ajoute que ces travaux seraient programmés pour 2018.

Le dossier se poursuit, il connaît simplement un allongement du délai de réalisation.

6/ City Park

Monsieur DESCHAMPS dit au Conseil Municipal qu'un rendez-vous sur place a eu lieu le 4 mai et présente des plans et différents exemples de city park en photos.

Souligné sous Ballon :



Ballon :



Montbizot :



Saint Jean d'Assé :





Le Conseil Municipal porte sa préférence sur celui de Montbizot. La commission doit se réunir pour travailler sur les couleurs, lorsque nous aurons reçu les RAL.

Travaux prévus : suppression de la haie rue des Hortensias, suppression de 3 à 4 mètres de haie côté abribus de l'espace sportif.

Planning : le terrassement est prévu pour la fin du mois d'août et les travaux débuteront fin septembre/début octobre.

7/ Information concernant les jeux de la place des Tramways

Monsieur POMMÉ indique que les jeux de la place des Tramways seront fermés prochainement pour la réalisation d'une clôture.

Monsieur DELLIÈRE dit qu'il serait opportun de prévoir des bancs doubles au niveau de ces jeux ou simplement des bancs sans dossier.

7. Affaires diverses

✓ Point sur le projet prêt de jeux

Madame LEGROS dit au Conseil Municipal que de janvier à avril 2017, 66 personnes se sont inscrites auprès de la ludothèque pour bénéficier du prêt de jeux. Sur ces 66 personnes, il y en a 25 de La Bazoge et 41 hors commune dont la majorité habite la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.

Elle rappelle la fête du jeu du 20 mai et fait appel aux bonnes volontés.

✓ **Monsieur DELLIERE demande si la commune a un retour par rapport au projet de logement social avenue Nationale.**

Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous est prévu avec La Mancelle d'Habitation en fin de semaine. La première proposition de prix à 15 € le mètre carré n'a pas été acceptée car La Mancelle d'Habitation fait valoir que leur projet de petites maisons n'est pas équilibré à ce prix-là.

L'objectif du rendez-vous du vendredi 12 mai est de trouver un accord sur le prix du terrain qui leur est vendu afin d'avancer sur ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'un courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle au fond du lotissement de Bardney pour lui proposer l'acquisition de ce terrain.

Monsieur le Maire dit que donner les terrains non viabilisés à La Mancelle d'Habitation coûte moins cher que de donner à Sarthe Habitat des terrains viabilisés.

Un point sur le dossier sera présenté lors du prochain CM.

✓ **Monsieur ROUSTEL demande si la commune a des nouvelles des propriétaires du garage avenue Nationale.**

Monsieur le Maire dit qu'il attend que la famille se manifeste. Il a rencontré Maître RIBOT pour d'autres sujets et échangé sur d'autres projets communaux et les notaires n'ont pas d'informations venant de la famille précisant qu'elle voulait vendre le garage.

✓ **Prochain Conseil Municipal : mardi 13 juin 2017**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.